

Proposition de paiement de la subvention en eusko

Afin de participer activement à la réorientation de la richesse produite au Pays Basque vers les acteurs du territoire, la CAPB entend encourager l'utilisation de l'eusko par les bénéficiaires des subventions qu'elle octroie, conformément à la convention signée avec l'association Euskal Moneta, gestionnaire de l'Eusko, le 22 octobre 2018.

Dans ce cadre, et sur la base du libre consentement, vous pouvez demander à recevoir en eusko tout ou partie de la subvention qui vous sera attribuée par la CAPB.

Le déroulement des opérations est le suivant :

1. Vous devez être membre de l'association Euskal Moneta sur la base du libre consentement. Vous remettez à la CAPB, qui le remettra à son comptable public, le mandat d'encaissement ci-joint signé autorisant Euskal Moneta à percevoir en votre nom tout ou partie de la subvention qui vous sera attribuée par la CAPB.
2. Le comptable public versera, en euros, le montant précisé dans le mandat sur le compte de l'association Euskal Moneta.
3. L'association Euskal Moneta créditera votre compte eusko d'un montant en eusko égal au montant d'euros reçu.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association Euskal Moneta :

Euskal Moneta –
Monnaie locale du Pays Basque
20, rue des Cordeliers
64100 Bayonne
05 33 47 54 11
info@euskalmoneta.org